

## Les En Corps Jeunes du 93

 Comité Départemental Seine-Saint-Denis de Natation	Compétition d'animation (Règle d'un seul départ)	 Maitres			
Catégories d'âge	<b>MAITRES</b> âgés de 25 ans et +				
Organisation	CD93		25 mètres		Manuel
<b>Vendredi</b> <b>15 février 2019</b>	<b>Villemomble</b>		OP : 19 h 00		PC : 19 h 45
Ouverture des engagements	<b>Mercredi</b> <b>06 février 2019</b>	Date limite des Engagements	<b>Mercredi</b> <b>13 février 2019</b>	Commission de natation	<b>Jeudi</b> <b>14 février 2019</b>

### Préambule

Cette compétition est prise en compte dans le calcul des points du "Circuit 93".

### Modalités d'engagement

Le nombre d'engagements par nageur est limité à 2 épreuves individuelles + le relais.

La commission de natation du CD93 se réserve le droit de limiter le nombre de séries afin de respecter le programme. Dans ce cas, la sélection sera faite en fonction de l'ordre d'arrivée des engagements.

### Règlement sportif

La compétition est ouverte à tous les nageurs licenciés à la Fédération Française de Natation.

Elle se déroule en bassin de 25 mètres et conforme aux règlements FFN et FINA avec un seul départ autorisé.

Les règlements concernant les départs, les virages et les nages seront appliqués strictement.

Les séries sont nagées en fonction des temps d'engagement, toutes catégories confondues.

### Programme

Vendredi 15 février 2019	
1	50 M Papillon Dames & Messieurs
2	50 M Brasse Dames & Messieurs
3	200 M 4 N Dames & Messieurs
4	50 M Dos Dames & Messieurs
5	50 M NL Dames & Messieurs
6	100 M NL Dames & Messieurs
7	Relais 4 x 50 M NL Mixte

### Classement

Le classement pour les épreuves individuelles se fait par catégorie.

### Récompenses

Les récompenses seront attribuées par épreuve et par catégorie.

### Restauration

Un buffet clôturera cette rencontre. Participation au repas : **16 € par personne**.

La réservation pour le buffet se fera dans l'ordre d'arrivée des engagements au CD93.

Au delà de la date limite des engagements, aucun repas ne sera accepté.

Au-delà de la date de la commission de natation, aucun remboursement de repas ne sera effectué.